



Convergence de la politique d'entretien de la SIGNALISATION HORIZONTALE

Réglementation (IISR), seules les marquages suivants sont obligatoires :

- Marquage des chaussées sur autoroutes et routes express
- Les lignes complétant les panneaux « STOP » et « Cédez-le-passage » ainsi que les lignes d'effets de feux de circulation

Enjeux :

Entretenir la Signalisation Horizontale sur le réseau de la CeA en tenant compte de : la technique, la sécurité, des contraintes budgétaires

Fréquence d'entretien Historique des pratiques avant CeA

Réseau et largeur chaussée	Linéaire (environ 1/3 en agglo non marquées)	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Autoroutes et réseau catégorie 1	825 km	Axe tous les ans Rives tous les 2 ans	Renouvellement biennal Axe en VNTP
Catégorie 2	1 364 km	Axe tous les ans Rives* tous les 2 ans	Renouvellement biennal Axe en VNTP
Catégorie 3 Largeur >5,60m	2 740 km	Idem catégorie 2	Idem catégorie 2 jusqu'à 5,60m
Catégorie 3 et 4 Largeur entre 5 et 5,60 m	Environ 1 160 km	MRE	Filet mince entre 5,00 et 5,60m
Catégorie 4 Largeur < 5,00m	332 km	Absence	Absence

* Le marquage de rive est réalisé uniquement sur les sections avec bandes cyclables ou accotements revêtus, approches de carrefours, et sections limitrophes avec d'autres départements.

Alternative pour une politique d'entretien du marquage à la CeA

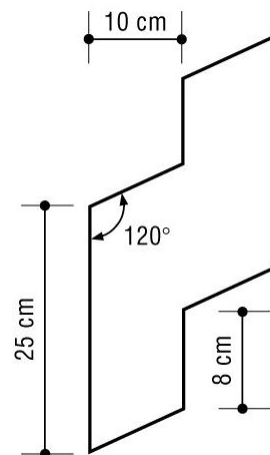


Techniques envisagées sur voies de liaison et de desserte (en moyenne 5,30 m de large)

- Suppression du filet mince
- le MRE permet à l'utilisateur de se repérer par rapport à l'axe de la chaussée
- le marquage des rives permet à l'utilisateur de mieux apprécier les bords de chaussée et de s'en écarter

Le MRE

- Pose des marques maximum tous les 13 m;
- Visibilité de minimum trois marques de peinture (MRE);



Le marquage des rives

pas de contre-indication à l'utilisation de marquage de rive sur les chaussées de moins de 5 mètres.



Exemple

La réalisation de bandes de rive à la place du MRE, sur les chaussées inférieures à 5,60 m aurait un coût supplémentaire en entretien **d'environ 0,6 M€/an.**

Il pourrait se faire de manière progressive chaque année, en priorité sur les routes dont le renouvellement de la couche de roulement est programmé.